



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 octobre 2022
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution [2612 \(2021\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur l'effet de l'Accord sur la sécurité dans la région¹. Couvrant la période du 16 mars au 15 septembre 2022, il donne un aperçu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2022/276](#)).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation de sécurité

2. L'offensive du Mouvement du 23 mars (M23) dans le territoire de Rutshuru, au Nord-Kivu (République démocratique du Congo), notamment la prise de la ville de Bunagana située à la frontière avec l'Ouganda, le 12 juin, est le principal fait de sécurité nouveau ayant des implications importantes pour la stabilité régionale. Une nouvelle recrudescence des attaques menées par les Forces démocratiques alliées et d'autres groupes armés dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu a contribué à la détérioration générale de la sécurité.

3. Pendant la période considérée, neuf incidents ont été signalés dans la zone frontalière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le 19 mars et le 23 mai, la Force de défense rwandaise a accusé les Forces armées de la République

¹ Dans ce contexte, le terme « région » désigne les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie, et quatre organisations intergouvernementales qui se sont portées garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



démocratique du Congo (FARDC) d'avoir procédé ces jours-là à des bombardements transfrontaliers dans le district de Musanze, au Rwanda. D'après le Gouvernement rwandais, les tirs d'artillerie des FARDC, le 23 mai, ont fait plusieurs blessés et des dégâts matériels. Le même jour, les FARDC ont dit que la Force de défense rwandaise avait tiré des roquettes sur le territoire de Rutshuru, au Nord-Kivu.

4. Le 28 mai, les FARDC ont signalé l'arrestation de deux soldats de la Force de défense rwandaise à Biruma, à 20 km à l'ouest de la frontière avec le Rwanda. Le même jour, la Force de défense rwandaise a accusé les FARDC ainsi que des éléments des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) d'avoir enlevé les deux soldats alors qu'ils patrouillaient la zone frontalière. Le 11 juin, à la suite de la médiation du Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, la Force de défense rwandaise a annoncé la libération de leurs deux soldats et leur rapatriement au Rwanda.

5. Le 8 juin, les FARDC ont déclaré que 500 éléments de la Force de défense rwandaise avaient traversé la frontière pour combattre aux côtés du M23 à Tshanzu et à Runyoni, au Nord-Kivu. Le Rwanda a répété qu'il n'avait pas de troupes sur le territoire congolais.

6. Le 10 juin, la Force de défense rwandaise a accusé les FARDC d'avoir bombardé Nyange, dans la province du Nord, causant semble-t-il un nombre indéterminé de blessés civils et des dégâts matériels. Le même jour, les FARDC ont accusé la Force de défense rwandaise d'avoir bombardé deux localités dans le territoire de Rutshuru, au Nord-Kivu, à la suite de quoi une école aurait été détruite, deux enfants tués et un autre blessé. Le 17 juin, la Force de défense rwandaise a indiqué dans une déclaration qu'un soldat des FARDC avait été abattu par la Police nationale rwandaise alors qu'il avait traversé la frontière avec le Rwanda et tiré sur le personnel de sécurité et les civils rwandais au poste frontière de Petite Barrière à Gisenyi, dans la province de l'Ouest.

7. Face à cette forte augmentation des accrochages transfrontaliers et aux tensions subséquentes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, les deux pays ont saisi le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Le Mécanisme a effectué quatre missions de vérification visant à enquêter sur les accusations mutuelles de bombardements transfrontaliers et sur la saisie présumée par les FARDC d'armes et de matériel rwandais lors des opérations à Rutshuru. Pendant les missions, le Mécanisme a également interrogé des éléments du M23 capturés par les FARDC lors d'une contre-offensive qui s'est déroulée du 27 au 29 mars. Les rapports confidentiels ont été communiqués aux États Membres concernés.

8. Dans un communiqué de presse daté du 24 mai, la Force de défense rwandaise a signalé qu'elle avait eu un accrochage dans le district de Rusizi (Rwanda) avec des combattants du Front de libération nationale (FLN), qui seraient venus du Burundi. Deux soldats du FLN auraient été tués. Le 18 juin, la Police nationale rwandaise a annoncé que des combattants présumés du FLN avaient attaqué un bus dans la province du Sud, au Rwanda, tuant le chauffeur et un passager et blessant six autres personnes.

9. S'agissant des activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, les violences contre les civils ont été essentiellement commises par les Forces démocratiques alliées. Entre le 16 mars et le 14 août, celles-ci ont mené 99 attaques, tuant plus de 541 civils, principalement dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Une forte augmentation du nombre d'attaques a été enregistrée en juillet, attribuée au vide sécuritaire créé par le redéploiement à Rutshuru des forces de sécurité locales et de la Mission de l'Organisation des Nations

Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) face à la résurgence du M23.

10. Des affrontements entre les Forces démocratiques alliées d'une part, les FARDC et la Police nationale congolaise d'autre part ont continué d'être signalés en Ituri et au Nord-Kivu. Les 12 et 13 juin, les Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) et les FARDC ont bombardé les positions des Forces démocratiques alliées dans le territoire d'Irumu, car celles-ci auraient établi des bases dans la zone en mai. Après une accalmie, les offensives conjointes FARDC-UPDF ont repris avec des frappes d'artillerie dans la région de Beni, au Nord-Kivu, le 1^{er} juillet. Le 9 août, les Forces démocratiques alliées ont attaqué la prison de Kakwangura à Butembo, libérant plus de 800 détenus et kidnappant des centaines d'autres.

11. Des groupes dissidents des FDLR ont continué de piller, d'enlever et de tuer des civils, et d'attaquer les FARDC et des groupes armés locaux au Nord-Kivu.

12. La Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) a fait une déclaration dans laquelle il dit avoir été dans des escarmouches avec des combattants présumés de la Force de défense nationale du Burundi (FDNB) dans le territoire d'Uvira, le 16 avril, dans les territoires, de Fizi et de Mwenga, au Sud-Kivu, du 23 au 24 avril. Les autorités burundaises n'ont pas répondu publiquement à ces accusations.

13. Le 15 août, les FARDC ont annoncé que dans le cadre d'un accord bilatéral entre le Burundi et la République démocratique du Congo, un contingent de la FDNB avait été déployé dans l'est de la République démocratique du Congo pour réprimer la violence des groupes armés. Le 24 août, le Président du Burundi, Évariste Ndayishimiye, a fait savoir, dans une lettre qu'il a adressée au Président du Sénat burundais, qu'un bataillon d'infanterie des FDNB avait été déployé au Sud-Kivu pour une période de trois mois renouvelable. D'après cette lettre, ce bataillon aurait été déployé en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le cadre de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est.

B. Évolution de la situation politique

14. Malgré la détérioration de la situation en matière de sécurité et les tensions subséquentes entre certains pays de la région, le renforcement des contacts diplomatiques et du dialogue s'est poursuivi. Les dirigeants ont réagi rapidement à la résurgence du M23 et aux conséquences connexes sur les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment dans le cadre du processus de Nairobi lancé par le Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, en sa qualité de Président de la Communauté d'Afrique de l'Est.

15. Le 8 avril, au Kenya, en marge de la cérémonie de signature du traité d'adhésion de la République démocratique du Congo à la Communauté d'Afrique de l'Est, le processus de Nairobi a été lancé au premier conclave des chefs d'État, qui a réuni les Présidents de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, du Rwanda, Paul Kagame, et de l'Ouganda, Yoweri Museveni, sous l'égide du Président du Kenya. Le deuxième conclave, auquel participait également le Président du Burundi, s'est tenu à Nairobi le 21 avril. À cette occasion, tous les groupes armés de la République démocratique du Congo ont été invités à participer sans condition au processus politique et tous les groupes armés étrangers à déposer les armes et à retourner sans condition et immédiatement dans leurs pays d'origine respectif. Il a été également décidé d'une approche à deux volets : un volet politique impliquant des consultations entre le Gouvernement congolais et les groupes armés locaux, facilitées par le Kenya, et un volet militaire impliquant le déploiement d'une

force régionale pour combattre les forces hostiles qui refusent de prendre part aux consultations politiques.

16. Le troisième conclave s'est tenu le 20 juin, réunissant tous les États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est. À cette occasion, les chefs d'État ont décidé d'intensifier le processus politique et ont approuvé le concept des opérations et les règles d'engagement de la force régionale, élaborés par les chefs des forces de défense de la Communauté aux réunions qu'ils ont tenues le 6 juin à Goma (République démocratique du Congo) et le 19 juin à Nairobi. Le 22 juillet, au vingt-deuxième sommet ordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie), les chefs des États membres de la Communauté ont désigné le Président du Kenya comme facilitateur du processus de Nairobi. Ils ont également décidé de créer un fonds spécial pour soutenir le processus et le déploiement rapide de la force régionale conjointe.

17. S'agissant du volet politique, un secrétariat conjoint kenyan et congolais a facilité les consultations entre les autorités congolaises et 30 représentants de 18 groupes armés locaux des provinces orientales de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les consultations ont eu lieu à Nairobi du 23 au 27 avril. Une deuxième série de consultations a eu lieu en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, du 17 au 24 mai, avec l'appui de la MONUSCO. En tout, 56 groupes armés congolais et des représentants de 40 communautés locales et organisations de la société civile y ont pris part, y compris des responsables de groupes de femmes et de jeunes. La faction Sultani Makenga du M23, qui aurait poursuivi ses activités militaires pendant la période considérée, a été exclue des consultations.

18. En ce qui concerne le volet militaire, une délégation composée d'officiers du Kenya, de l'Ouganda et Soudan du Sud s'est rendue dans l'est de la République démocratique du Congo, du 15 au 16 juillet, dans le cadre d'une mission de reconnaissance pour le déploiement de la force régionale. Le 26 août, le Ministre sud-soudanais de l'Information, de la Communication, des Technologies et des services postaux, Michael Makuei Lueth, a déclaré que son gouvernement avait approuvé un budget de 6 689 500 dollars pour le déploiement d'un bataillon de 750 soldats en République démocratique du Congo, dans le cadre de la force régionale. Le 9 septembre, à Kinshasa, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Christophe Lutundula Apala Pen'apala, et le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, Peter Mathuki, ont signé l'accord sur le statut des forces de la force régionale.

19. La République démocratique du Congo et le Rwanda ont continué de s'accuser mutuellement de soutenir des groupes rebelles. Le 25 mai, à la réunion du Conseil exécutif de l'Union africaine précédant le seizième sommet extraordinaire de l'Union, qui se tiendra à Malabo, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, a accusé le Rwanda d'avoir soutenu l'attaque du M23 contre la base des FARDC à Rumangabo, dans le territoire de Rutshuru, tandis que le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération, Vincent Biruta, a dénoncé la poursuite de la collaboration entre les FARDC et les FDLR. Le 30 juin, lors de son discours sur l'état de la nation, le Président de la République démocratique du Congo a déploré « une énième agression de la part du Rwanda, qui agit sous couvert du mouvement terroriste M23 ». Lors d'un entretien diffusé le 4 juillet, le Président du Rwanda a réitéré les accusations contre la République démocratique du Congo et ajouté que depuis 2019, les FDLR attaquent sans arrêt le territoire rwandais, tuant des dizaines de personnes et causant des dégâts matériels.

20. Le 23 mai, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a publié une déclaration condamnant les attaques du M23 contre les

FARDC et la MONUSCO à Rutshuru, au Nord-Kivu. Le 30 mai, le Président de l'Union africaine et Président du Sénégal, Macky Sall, a annoncé sur Twitter qu'il s'était entretenu avec les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda afin de désamorcer les tensions et qu'il avait encouragé le Président de l'Angola à poursuivre ses efforts de médiation entre les deux pays.

21. À sa cinquante-troisième réunion, qui s'est tenue à Yaoundé, du 30 mai au 3 juin, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, a examiné les problèmes politiques et liés à la sécurité dans la région des Grands Lacs, notamment les tensions croissantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, et a encouragé des discussions bilatérales, avec l'appui de la région, afin de trouver une solution pacifique.

22. Le 6 juillet, le Président de l'Angola a accueilli un sommet tripartite avec les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Il en a résulté l'adoption d'une feuille de route visant à favoriser la pacification de l'est de la République démocratique du Congo et à désamorcer les tensions entre ce pays et le Rwanda. La feuille de route comprend, entre autres dispositions, une cessation des hostilités et le retrait immédiat du M23 des positions qu'il occupe ; la création d'un mécanisme ad hoc dirigé par un général angolais, chargé de vérifier les accusations mutuelles de soutien à des groupes armés non étatiques ; et la reconduction de la commission permanente et des équipes de renseignement mixtes des deux pays. Elle prévoit de plus la mise en place d'un mécanisme de consultation entre le processus de Luanda et le processus de Nairobi ainsi que des mesures visant à relancer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il a également été convenu de trouver une solution à l'escalade des discours de haine à l'encontre des Rwandais et des personnes parlant le kinyarwanda en République démocratique du Congo.

23. Les 20 et 21 juillet, une réunion de la Commission permanente mixte de la République démocratique du Congo et du Rwanda a eu lieu à Luanda. Les deux délégations étaient conduites par leur ministre des affaires étrangères respectif. Les parties se sont engagées à travailler ensemble au rétablissement de la confiance. Les parties ont convenu de reprendre les échanges réguliers entre leurs services de défense et de sécurité, et de convoquer des réunions entre les institutions concernées en vue de relancer ou de revoir les accords bilatéraux existants, notamment ceux sur la protection des investissements, l'immigration et le transport aérien. Elles ont également convenu de mettre à jour l'accord tripartite signé le 17 février 2010 entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

24. Quant au Burundi et au Rwanda, ils ont poursuivi leurs efforts visant à normaliser leurs relations. Le 1^{er} juillet, le Président du Burundi a reçu le Ministre rwandais des affaires étrangères, porteur d'un message du Président du Rwanda.

25. Le rapprochement entre le Rwanda et l'Ouganda s'est également poursuivi. Leurs deux présidents ont eu des échanges bilatéraux à Nairobi, le 8 avril, et à Kampala, le 24 avril. Le 16 mai, le Rwanda et l'Ouganda ont signé un mémorandum d'accord visant à renforcer la coopération en matière de sécurité.

C. Situation humanitaire

26. La situation humanitaire dans la région reste préoccupante. Selon le HCR, au 31 juillet, la région avait enregistré plus de 4,9 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile fuyant la violence et l'instabilité ainsi que des facteurs liés au climat. La situation a encore été aggravée par la maladie à coronavirus 2019, les épidémies d'Ebola et de rougeole, l'insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles.

L'Ouganda continue d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile (1 528 057), suivi du Soudan (1 142 271) et de la République démocratique du Congo (517 642). La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile en République démocratique du Congo sont originaires du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud. Il y a 1 042 573 réfugiés congolais, dont la majorité en Ouganda (446 033), au Burundi (84 754), en République-Unie de Tanzanie (80 743) et au Rwanda (76 530).

27. De plus, au 31 août, le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et l'Ouganda comptaient environ 12,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. En 2022, la République démocratique du Congo avait enregistré le plus grand nombre de personnes déplacées (5,5 millions en août), suivie du Soudan (3,7 millions en juillet) et du Soudan du Sud (2,2 millions au 31 juillet). Plus de 90 % des personnes déplacées avaient été contraintes de fuir la violence et l'insécurité, dont près de 186 000 dans les territoires de Rutshuru et de Nyiragongo, en raison de la résurgence du M23 depuis novembre 2021. Les violences ont touché à la fois les personnes déplacées et les populations locales, ce qui a entraîné de nouveaux déplacements internes et un afflux de réfugiés en Ouganda. Entre mars et juillet, environ 59 783 réfugiés congolais ont traversé la frontière pour aller en Ouganda.

28. Au 31 juillet, 261 115 réfugiés burundais avaient été enregistrés dans la région. Il s'agit notamment de réfugiés en fuite depuis avril 2015, ainsi que des quelque 37 000 réfugiés burundais qui avaient déjà demandé l'asile dans la région. Au total, 145 888 réfugiés ont été accueillis en République-Unie de Tanzanie ; 41 851 en Ouganda ; 50 133 au Rwanda ; et 40 798 en République démocratique du Congo. Entre janvier et juin, le HCR a facilité le rapatriement volontaire de 12 462 réfugiés burundais, dont 3 319 depuis le Rwanda ; 1 792 de la République-Unie de Tanzanie, 2 726 de la République démocratique du Congo et 4 563 de l'Ouganda.

29. L'insécurité alimentaire dans certains pays de la région des Grands Lacs est restée très élevée. Les principaux facteurs sont toujours les conflits et la violence généralisée, les graves violations des droits de l'homme, les infrastructures limitées, le déclin économique, les risques naturels, la sécheresse et les mauvaises récoltes. Selon le Rapport mondial sur les crises alimentaires (2022), qui vient d'être publié, la République démocratique du Congo compte au moins 27 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire.

D. Droits humains et état de droit

30. On a continué de constater des violations des droits humains et du droit international humanitaire dans la région des Grands Lacs, notamment avec l'intensification de l'activité des groupes armés en République démocratique du Congo.

31. En République démocratique du Congo, le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recensé 2 631 violations des droits humains et atteintes à ces droits entre les mois de mars et de juillet, soit une baisse de 14 % par rapport aux cinq mois précédents (3 069 violations et atteintes). Parmi ces cas de violations et d'atteintes, 85 % ont été commises dans des provinces touchées par le conflit (388 en Ituri, 1 432 au Nord-Kivu, 207 au Sud-Kivu et 206 au Tanganyika). Le chiffre global inclut 178 cas de violence sexuelle liée aux conflits, qui continue d'être utilisée comme une arme de guerre. Les groupes armés seraient les principaux responsables, comptant pour 61 % du nombre des violations et de cas d'atteinte ; les agents de l'État, eux, seraient responsables de 39 %. Dans le cadre des opérations militaires, 451 atteintes auraient été commises par les FARDC. Les combattants des

Forces démocratiques alliées auraient commis 298 cas de violation des droits humains, soit 11 % de l'ensemble du nombre des violations et des cas d'atteinte enregistrés dans le pays. Les combattants des FDLR ont commis 81 des cas d'atteinte (3,1 % de l'ensemble des violations et des cas d'atteinte). Ayant repris de l'activité dans le Nord-Kivu, le M23 a commis 43 violations des droits humains (1,2 % de l'ensemble des violations et des cas d'atteinte), dont 62 meurtres (41 hommes, 9 femmes et 12 enfants).

32. En tout, 17 cas de discours de haine et d'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, visant particulièrement les populations parlant le kinyarwanda ont été enregistrés entre mai et juillet, dont six émanant des autorités congolaises et deux qui ont abouti chacun au meurtre d'une personne.

33. Fait positif, le Ministre congolais des droits humains, Albert Fabrice Puela, a lancé des consultations nationales sur la justice transitionnelle dans quatre provinces (Tanganyika, Congo-Central, Nord-Kivu et Kasaï) afin de recueillir l'avis de la population sur les mécanismes de justice transitionnelle à mettre en place.

34. À la suite de son entrée en fonctions le 1^{er} mai, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaétan Zongo, a présenté sa première mise à jour orale au Conseil des droits de l'homme, à sa cinquantième session, le 29 juin. Tout en constatant les mesures positives prises par les autorités burundaises pour remédier au rétrécissement de l'espace civique et démocratique, il a demandé au Gouvernement burundais de coopérer avec son bureau pour lui permettre de mener à bien son mandat et contribuer à l'amélioration de la situation des droits humains dans le pays.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements de la République démocratique du Congo

35. Malgré les problèmes de sécurité dans le pays, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a continué d'honorer les engagements qu'il a pris au niveau national au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le 26 mai, le Président a nommé neuf coordinateurs provinciaux pour le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation pour l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Par ailleurs, lors des consultations politiques entreprises dans le cadre du processus de Nairobi, les autorités congolaises ont annoncé leur engagement à accélérer les réformes concernant les FARDC.

36. Le 10 mai, le Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région s'est réuni à Kinshasa avec une délégation du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Xia Huang, afin de discuter de la suite à donner aux décisions prises lors du dixième Sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, le 24 février 2022.

37. Le 28 juillet, le Président a signé une ordonnance-loi relative au projet de loi de programmation militaire (2022-2025) axée sur le renforcement des capacités financières, logistiques, matérielles et opérationnelles des FARDC. Le Gouvernement estime le coût de mise en œuvre de ces mesures à 1 milliard de dollars par an. Le 17 août, avec l'appui de la MONUSCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République Démocratique du Congo, le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation a organisé

un atelier pour présenter le plan d'opérations national du programme de mise en œuvre pour la période 2022 et 2023, dont le budget s'élève à 19 998 424,51 dollars.

B. Engagements de la région et des institutions garantes

38. Les initiatives destinées à renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de la sécurité se sont poursuivies. Le 30 mars, la République du Congo et la République démocratique du Congo ont signé un accord de coopération militaire et technique lors de la huitième réunion de leur commission spéciale de défense et de sécurité. Les chefs des forces de défense congolais et ougandais se sont réunis le 16 avril à Bunia, en République démocratique du Congo, pour faire le point sur l'opération Shujaa, une opération conjointe des FARDC et des Forces de défense populaires de l'Ouganda contre les Forces démocratiques alliées. Le 13 août, le Président de l'Ouganda a reçu, à Entebbe (Ouganda), une délégation des FARDC conduite par leur chef d'état-major général, le général Célestin Mbala Munsense. Le 6 mai, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont tenu à Kampala la première réunion de leur comité intergouvernemental de sécurité, qui a abouti, entre autres conclusions, à la signature d'un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de défense et de sécurité à l'appui de l'oléoduc de pétrole brut d'Afrique de l'Est, qui transportera le pétrole brut de l'Ouganda vers le port de Tanga, en République-Unie de Tanzanie.

39. Les pays de la région ont continué de donner la priorité au renforcement de leurs échanges et de leur coopération économique. Le Président de la République démocratique du Congo a effectué des visites officielles au Burundi, au Soudan du Sud et en Zambie afin de promouvoir des projets économiques et d'infrastructure communs. La visite en Zambie, le 29 avril, a permis la signature d'un accord bilatéral pour la fabrication conjointe de batteries électriques dans la province du Haut-Katanga en République démocratique du Congo. Lors de la visite au Burundi du 21 au 23 mai, des accords bilatéraux ont été signés sur la coopération en matière d'agriculture, de défense et de sécurité et sur un projet de chemin de fer reliant le Burundi, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie. Les visites officielles que le Président du Rwanda a faites en Zambie du 4 au 6 avril et au Congo, du 11 au 13 avril, ont permis la signature d'une série d'accords de coopération bilatérale. Au cours d'une visite officielle, en Ouganda, du 10 au 12 mai, de la Présidente de la République-Unie de Tanzanie, Samia Suluhu Hassan, un accord a été signé sur la construction d'une ligne de transmission électrique de 400 kV de Masaka, en Ouganda, au port de Mwanza, en République-Unie de Tanzanie, et l'engagement a été pris de supprimer les barrières commerciales non tarifaires sur le commerce bilatéral. Le deuxième sommet économique bilatéral, entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, s'est tenu à Kinshasa du 31 mai au 8 juin. Le 16 juillet, les Ministres des transports de la République démocratique du Congo, Chérubin Okende Senga, et de l'Afrique du Sud, Fikile April Mbalula, ont signé un accord pour la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de transport.

40. Plusieurs commissions permanentes conjointes se sont réunies au cours de la période considérée, notamment celles du Burundi et de l'Ouganda, de l'Angola et de la Zambie, de l'Angola et du Rwanda, et de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Les réunions ont abouti à des accords dans des domaines tels que les consultations politiques et diplomatiques, les ressources minérales, le commerce et les investissements, et l'énergie.

41. Des mesures ont été prises pour faire progresser l'intégration régionale. Le 28 mars, lors d'un sommet extraordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est, la République démocratique du Congo est devenue le septième membre de la Communauté. Elle a signé le traité d'adhésion, le 8 avril, à Nairobi, avant de déposer

l'instrument de ratification le 11 juillet. À leur vingt-deuxième sommet ordinaire, qui s'est tenu le 22 juillet à Arusha (République-Unie de Tanzanie), les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est ont décidé de finaliser et d'accélérer la feuille de route pour l'intégration de la République démocratique du Congo.

42. Les institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe, sont également restées mobilisées. Le 5 avril, à la suite d'une série de consultations facilitées par le Bureau de l'Envoyé spécial, les institutions garantes ont adopté un communiqué conjoint dans lequel elles demandent au M23 de cesser toutes les hostilités et de s'engager résolument et pacifiquement dans un processus de désarmement volontaire assorti de conditions.

43. Le 6 juillet, les institutions garantes ont tenu leur neuvième réunion, à Nairobi, pour faire le point et voir comment renforcer l'appui à l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, les représentants des institutions garantes ont redit qu'ils s'inquiétaient des répercussions que la résurgence du M23 auraient sur la stabilité régionale et ont salué les mesures prises dans le cadre du processus de Nairobi et du processus de Luanda. Ils ont établi les priorités pour les mois à venir, notamment le soutien à la désescalade des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, les mesures non militaires comme la mise en place de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, l'appui à la gestion transparente des ressources naturelles, la promotion de l'état de droit et l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

44. La trente et unième réunion du Comité d'appui technique de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération s'est tenue à Nairobi, les 7 et 8 juillet. Les membres du Comité d'appui technique ont condamné les attaques continues perpétrées par les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment la résurgence des activités militaires du M23, et ont souligné l'importance de renforcer les capacités de la CIRGL, du Mécanisme conjoint de vérification élargi et du Centre conjoint de centralisation du renseignement. Préoccupés par l'aggravation des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ils se sont engagés à soutenir les processus politiques et diplomatiques en cours dans la région, notamment le processus de Nairobi et la médiation du Président de l'Angola. Ils ont convenu de faire progresser la mise en œuvre de huit priorités actualisées du plan d'action régional pour l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération adopté par le Mécanisme régional de suivi à son huitième sommet, tenu à Brazzaville, en 2017. Des représentantes de la société civile et du Forum des femmes de la CIRGL ont informé le Comité d'appui technique de l'impact des activités des groupes armés sur les femmes et les filles. Le Comité d'appui technique a fini par accepter la proposition du Burundi d'accueillir le onzième sommet du Mécanisme régional de suivi, le 24 février 2023.

45. Le 19 avril, à sa 1 078^e réunion, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a s'est penché sur la région des Grands Lacs. Il s'est déclaré gravement préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité, a fermement condamné les atrocités commises par les ex-M23, les Forces démocratiques alliées et d'autres groupes armés et terroristes, a établi que la situation et les atrocités commises dans l'est de la République démocratique du Congo relevaient du terrorisme et a demandé à la Commission de prendre des mesures pour soutenir les efforts en cours, notamment par l'envoi rapide d'experts en désarmement, démobilisation et réintégration et réforme du secteur de la sécurité ; l'appui au Mécanisme conjoint de vérification élargi et au Centre conjoint de centralisation du renseignement ; et l'élaboration d'une

stratégie de reconstruction et de développement après les conflits. De plus, il a souligné la nécessité d'évaluer et de mesurer l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et demandé aux institutions garantes de lancer ce processus en consultation avec les principales parties prenantes.

46. Du 20 au 22 juin, le Conseil de paix et de sécurité s'est rendu au Burundi où il a rencontré, entre autres, le Président du Burundi et des représentants du secrétariat de la CIRGL. Dans une déclaration publiée à l'issue de la visite, le Conseil de paix et de sécurité a demandé à toutes les parties prenantes de la région de privilégier le dialogue et de redoubler d'efforts pour renforcer davantage la collaboration dans le contexte de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

47. Le 31 août, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu sa 1103^e réunion sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans le communiqué qu'il a publié à l'issue de la réunion, le Conseil s'est félicité de l'adoption de la feuille de route sur le processus de pacification dans la région orientale de la République démocratique du Congo lors du sommet tripartite qui s'est tenu à Luanda le 6 juillet. Le Conseil a également approuvé la décision des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est de déployer une force régionale et de nommer le Président du Kenya facilitateur du processus de Nairobi. Soulignant la nécessité d'assurer la synergie et l'alignement des processus de paix de Nairobi et de Luanda, le Conseil a prié la Commission de l'Union africaine de faciliter les consultations entre la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la CIRGL et la Communauté de développement de l'Afrique australe afin de convenir d'un cadre et de modalités communes pour la paix.

48. Le 24 mars, le Comité interministériel régional de la CIRGL, à sa dix-septième réunion s'est penché sur la paix et la sécurité. Du 25 au 28 avril, le Comité régional de la CIRGL contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, à sa vingt-quatrième réunion, qui s'est tenue à Kinshasa, a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative régionale sur la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles et examiné les activités proposées pour l'application des recommandations formulées à l'issue de l'atelier de haut niveau sur les ressources naturelles tenu à Khartoum, en septembre 2021. Le Forum régional des femmes de la CIRGL a tenu sa troisième assemblée générale du 18 au 20 mai à Bujumbura, au cours de laquelle il a élu un nouveau bureau présidé par le Burundi.

49. Lors du quarante-deuxième sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, qui s'est tenu à Kinshasa, le 17 août, le Président de la République démocratique du Congo a succédé au Président du Malawi, Lazarus McCarthy Chakwera, à la présidence de la Communauté, le Président de l'Angola étant élu à la présidence suivante. Au sommet, la Ministre namibienne des affaires étrangères, Netumbo Nandi-Ndaitwah, en sa qualité de Présidente du Comité ministériel de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC, a été chargée de collaborer avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour voir comment appuyer les efforts visant à améliorer la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. À cet effet, elle doit recevoir l'appui de la Troïka de l'Organe et des pays fournissant des contingents à la Brigade d'intervention de la Force.

C. Engagements internationaux

50. Au cours de la période considérée, la communauté internationale a continué d'appuyer activement les efforts déployés dans la région visant à renforcer la coopération et la stabilité régionales. Le 22 juin, le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs s'est réuni pour examiner l'évolution de la situation

dans la région. L'accent a été mis sur les moyens de renforcer davantage l'appui aux processus politiques en cours dirigés par les acteurs régionaux. Le 30 juin et le 4 juillet, le Département d'État américain et le Haut-Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères ont publié des déclarations dans lesquelles ils ont condamné les activités des groupes armés non étatiques et exprimé leur soutien aux initiatives de dialogue en cours.

51. L'Envoyé spécial a également mené des consultations bilatérales avec des partenaires internationaux afin de plaider en faveur d'un soutien financier et technique concerté au processus de Nairobi. Dans le cadre de ces efforts, son bureau a facilité à l'intention de parties internationales une réunion d'information sur le processus de Nairobi, organisée par le Ministère kényan des affaires étrangères, à Nairobi, le 11 mai.

IV. Mise en œuvre du plan d'action pour l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs

52. L'Envoyé spécial et son bureau ont continué d'encadrer l'action menée en vue de l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, notamment en coordonnant la mise en œuvre du plan d'action connexe et en assurant une coopération étroite entre les entités du système des Nations Unies concernées, par l'intermédiaire du Groupe de haut niveau chargé des politiques et de son organe technique, le Mécanisme d'appui à la mise en œuvre.

53. Du 19 au 20 mai, l'Envoyé spécial a convoqué le premier séminaire-retraite du Groupe de haut niveau chargé des politiques, à Bujumbura. Les participants ont examiné les progrès accomplis et fourni des conseils sur les moyens d'accélérer davantage l'application de la stratégie régionale. Par ailleurs, il y a eu un échange d'informations et d'analyses concernant la récente évolution dans les domaines politique, économique, humanitaire et lié à la sécurité, et les moyens de renforcer le soutien aux efforts régionaux en cours ont été explorés. Les membres du Groupe de haut niveau ont examiné et approuvé 13 initiatives phares, ainsi qu'un cadre de mobilisation des ressources et de partenariat et une stratégie de communication.

54. Au cours de ses missions de bons offices dans la région, l'Envoyé spécial a également fait le point sur les progrès réalisés dans l'application de la stratégie, et demandé que le plan d'action connexe continue d'être approprié aux niveaux régional et national.

A. Promotion du dialogue et renforcement de la confiance

55. Face à l'évolution de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo et aux tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, l'Envoyé spécial a entrepris une série de missions de bons offices dans la région dans le but de mieux comprendre l'évolution de la situation concernant le M23 et d'appeler à une désescalade des tensions. Lors de ses entretiens avec de hauts responsables des gouvernements de l'Angola, du Burundi, du Congo, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unies de Tanzanie et du Rwanda, l'Envoyé spécial a plaidé en faveur d'une solution politique aux tensions et dit que les processus de dialogue et de paix en cours dans la région devaient être coordonnés. De plus, il a appelé à la poursuite de la retenue et des mesures de

confiance afin de préserver les acquis de ces dernières années en matière de paix, de dialogue et de coopération. L'Envoyé spécial s'est également rendu à Goma (République démocratique du Congo), le 3 juin, et a rencontré la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO pour voir comment faire face à l'évolution de la situation au niveau régional.

56. L'Envoyé spécial a apporté son appui au processus de Nairobi et aux efforts de médiation entrepris par le Président de l'Angola. Son bureau a participé en tant qu'observateur aux consultations entre les autorités congolaises et les groupes armés locaux et a fourni en outre un appui politique, technique et financier au secrétariat conjoint du processus de Nairobi, notamment en finançant des services d'interprétation et de traduction, en étroite collaboration avec la MONUSCO. Le 26 mai, l'Envoyé spécial s'est entretenu avec l'Envoyé spécial du Président de la République démocratique du Congo pour le processus de Nairobi, Serge Tshibangu, et, le 31 mai, avec l'Envoyé spécial du Président du Kenya pour le processus de Nairobi, Macharia Kamau. Les deux réunions ont porté sur les progrès réalisés concernant les volets politique et militaire et sur le soutien que le Bureau de l'Envoyé spécial apportera aux consultations. Le 16 août, l'Envoyé spécial a examiné des possibilités d'appui avec le Président du Burundi, en sa qualité de Président de la Communauté d'Afrique de l'Est, et fait le point sur les préparatifs pour la tenue du prochain sommet du Mécanisme régional de suivi.

57. Du 22 au 25 juin, l'Envoyé spécial s'est rendu à Luanda pour consulter le Président de l'Angola, Président de la CIRGL, et lui offrir un soutien à ses efforts de médiation. L'Envoyé spécial a également proposé d'envisager des mesures de confiance facilitant le rapprochement entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

58. Dans le cadre de sa tournée régionale, l'Envoyé spécial a poursuivi ses efforts pour renforcer la coopération en matière de sécurité contre les groupes armés étrangers. À cet égard, il a plaidé en faveur de consultations étroites et d'une coordination entre les diverses opérations militaires en cours dans l'est de la République démocratique du Congo, y compris avec la MONUSCO. De plus, il a attiré l'attention de toutes les parties prenantes sur la nécessité de continuer à prendre des mesures non militaires, comme la mise en place rapide de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination.

59. L'Envoyé spécial et son bureau ont également continué à associer des représentants du Burundi et de la République démocratique du Congo aux préparatifs du onzième sommet du Mécanisme régional de suivi et à la suite à donner aux décisions prises lors du dixième sommet du Mécanisme.

B. Réduire la menace que représentent les groupes armés

60. Le Bureau de l'Envoyé spécial, avec le soutien de la MONUSCO et du Secrétariat, a organisé le premier séminaire-retraite de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, à Naivasha, au Kenya, du 24 au 28 mai. L'objectif de ce séminaire-retraite était de transformer le plan d'action du Groupe de contact et de coordination en des activités concrètes, en mettant en place une stratégie permettant de dialoguer avec les forces hostiles opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, comprenant un calendrier d'activités à court et à moyen termes visant les groupes armés étrangers, qui établisse les priorités et le déroulement des manifestations.

61. À la cinquième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des États membres concernés, qui s'est tenue à Kampala, le 24 août, les participants

ont pris note de cette stratégie et adopté le mandat de la cellule opérationnelle ainsi que son budget pour la première année. Cette réunion avait été précédée d'une réunion préparatoire du Groupe de contact et de coordination, les 22 et 23 août. Après avoir examiné les conditions de sécurité, les chefs des services de renseignement et de sécurité ont réaffirmé qu'une coopération étroite entre leurs pays était nécessaire afin de mettre en place une action concertée face à ces défis. Ils ont également convenu d'explorer les possibilités et d'établir les modalités de l'appui que le Groupe de contact et de coordination pourrait apporter à la mise en œuvre du processus de Nairobi. Les deux réunions se sont tenues avec le soutien du Bureau de l'Envoyé spécial et avec la participation des institutions garantes.

62. Entre mars et juillet, le Bureau de lutte contre le terrorisme a dispensé cinq cours de formation aux responsables de la sécurité et des forces de l'ordre ougandaises et au Centre régional de lutte contre le terrorisme de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les formations spécialisées visaient à renforcer la coordination interinstitutions de la lutte contre le terrorisme et le dispositif d'alerte rapide.

C. Promouvoir une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements

63. L'Envoyé spécial a continué de soutenir les mesures visant à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. Le 2 mai, il a participé à une table ronde sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, à l'occasion du quinzième Forum sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la CIRGL. Du 5 au 9 septembre, l'Envoyé spécial et le secrétaire exécutif de la CIRGL, João Caholo, ont codirigé une mission de plaidoyer auprès de l'Union européenne et de l'OCDE visant à accroître le soutien international à l'application effective des recommandations adoptées à l'issue de l'atelier régional de haut niveau sur les ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, tenu à Khartoum du 31 août au 2 septembre 2021.

D. Trouver des solutions durables aux déplacements forcés

64. Conformément au module prioritaire du plan d'action pour des solutions durables aux déplacements forcés, le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de collaborer étroitement avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le HCR a appuyé la finalisation de l'étude régionale de la CIRGL sur les déplacements prolongés et l'apatridie, menée en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda. La CIRGL se servira de cette étude pour élaborer une stratégie de solutions durables pour les réfugiés de la région des Grands Lacs. À l'occasion d'une réunion, qui s'est tenue le 30 juin, le Groupe consultatif régional a examiné et approuvé les résultats de l'étude et ses recommandations.

65. Afin d'encadrer le retour et la réintégration durables au Burundi des réfugiés burundais, une délégation conjointe des Nations Unies et du Gouvernement burundais s'est rendue à Nairobi, le 7 juillet, pour une mission de sensibilisation. Un appel a été lancé en faveur d'une plus grande participation des donateurs afin de répondre de manière adéquate à l'augmentation du nombre de réfugiés qui reviennent au Burundi depuis 2017 et aux problèmes que pose leur réintégration.

66. L'OIM aide depuis longtemps les populations de la République démocratique du Congo touchées par les déplacements. Des efforts visant à renforcer la résilience des populations et à s'attaquer aux principaux facteurs d'instabilité, notamment par l'amélioration des structures de gouvernance locales, des services de santé mentale et

de soutien psychosocial, ont renforcé la cohésion sociale, la réintégration socioéconomique et l'aide au relèvement. De plus, l'OIM a appuyé la fermeture des sites de déplacement, permettant ainsi à 1 276 ménages de retourner et de se réinstaller avec dignité dans les localités de leur choix. Au Burundi, l'OIM a encouragé la cohésion sociale et la réintégration durable, notamment parmi les populations accueillant les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les rapatriés.

E. Promouvoir la préparation régionale face aux crises de santé publique

67. L'ONU et ses partenaires ont continué d'aider les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à renforcer leurs plans et stratégies nationaux face aux crises de santé publique, notamment en s'appuyant sur les enseignements tirés de la lutte contre la pandémie de COVID-19. En vue de l'élaboration et de la mise en place d'un protocole sanitaire global pour la région, l'Organisation mondiale de la Santé a publié la troisième édition des directives techniques pour la surveillance intégrée des maladies et l'intervention. En outre, l'Angola, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda ont reçu une aide au renforcement des programmes de protection de la santé destinés aux réfugiés et autres populations vulnérables.

68. En partenariat avec le secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est, l'OIM a mis en œuvre le projet régional intitulé « WASH and health promotion sensitization and awareness on COVID-19 and other communicable diseases in the EAC region », dans le cadre du plan d'action de la stratégie régionale. Le projet a touché 5,5 millions de personnes et permis de former 720 personnes influentes aux principaux points d'entrée, parmi les populations transfrontalières et dans les corridors de transport.

F. Faire avancer l'inclusion, la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes

69. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de collaborer étroitement avec des femmes influentes de la région pour promouvoir la participation des femmes aux processus politiques. Le 26 avril, le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, coprésidé par l'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, a publié une déclaration demandant aux États de redoubler d'efforts pour renforcer les droits des femmes et des filles et de veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte dans les processus de dialogue en cours.

70. Entre le 12 et le 15 juillet, une mission conjointe de plaidoyer ONU-Union africaine-CICGLR, dirigée par la Coprésidente du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), Catherine Samba-Panza et facilitée par le Bureau de l'Envoyé spécial, s'est rendue à Kinshasa pour soutenir les efforts visant à remédier à la situation dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo et à promouvoir la participation des femmes au prochain processus électoral. La délégation comprenait des femmes d'influence du Forum régional des femmes de la CIRGL, ainsi que des médiatrices formées avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial en 2021. La délégation a rencontré des représentants des autorités congolaises, qui se sont engagés à soutenir les efforts visant à faciliter la participation des femmes au processus de Nairobi.

71. Les 19 et 20 juillet à Lusaka, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec la CIRGL, l'Union africaine, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme des Nations Unies pour le développement, a facilité un atelier d'apprentissage par les pairs et de partage d'expériences sur les femmes dans les organismes de gestion des élections. Les personnes participants à l'atelier ont évalué les besoins des femmes administratrices dans ces organismes, de même que leurs lacunes en matière de capacités, et signé une note d'intention concernant la création d'un réseau régional d'apprentissage par les pairs.

G. Promouvoir et protéger les droits humains et lutter contre l'impunité

72. Dans le but de faire avancer la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi de 2019 sur la justice et la bonne gouvernance, le Bureau de l'Envoyé spécial et l'Institut international pour la justice et l'état de droit ont aidé la CIRGL à organiser la réunion des ministres de la justice, le 16 juin, à Kinshasa. À l'issue de la réunion, la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire régionale a été adoptée, ainsi que des lignes directrices normalisées pour les demandes d'entraide judiciaire en matière pénale. Ces lignes directrices devront contribuer à harmoniser les procédures de coopération judiciaire dans la région, réduisant ainsi les obstacles à l'échange transfrontalier de renseignements ou de preuves et améliorant ainsi l'efficacité des enquêtes et des poursuites pénales.

73. La réunion ministérielle a été préparée à la septième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, les 13 et 14 juin. Les participants ont examiné les réalisations et les défis en matière de coopération judiciaire et de lutte contre l'impunité, ainsi que les possibilités de renforcer la coordination avec d'autres mécanismes régionaux existants, comme le Groupe de contact et de coordination et le Comité régional de la CIRGL contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Le Réseau a également été informé des initiatives entreprises pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les membres du Réseau se sont mis d'accord sur une série de recommandations, notamment un meilleur échange d'informations, la poursuite des initiatives de renforcement des capacités et un processus soutenu d'harmonisation des cadres juridiques nationaux liés à la coopération judiciaire.

74. Du 19 au 28 avril, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a effectué une mission d'évaluation du risque de crimes d'atrocité au Sud-Kivu. Il a conclu que presque tous les facteurs de risque étaient présents et demandé instamment des mesures correctives rapides, y compris des interventions en haut lieu pour réduire les tensions intercommunautaires dans la région. Le 17 juin, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Alice Wairimu Nderitu, et la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, ont publié une déclaration conjointe dans laquelle elles ont condamné l'escalade de la violence et des discours de haine dans l'est de la République démocratique du Congo et se sont félicitées des déclarations publiques faites par le Gouvernement dans lesquelles il a condamné la propagation des discours de haine. Elles ont demandé au Gouvernement de renforcer les mécanismes de prévention, notamment des comités nationaux et provinciaux pour la prévention du génocide, et de redoubler d'efforts pour lutter contre la violence intercommunautaire dans le pays.

V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, des partenaires internationaux et les entités des Nations Unies

A. Organisations et mécanismes régionaux

75. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de collaborer étroitement avec les institutions garantes. Outre la convocation de la neuvième réunion des institutions garantes le 6 juillet, l'Envoyé spécial s'est rendu à Addis-Abeba du 11 au 13 juillet pour rencontrer le Président de la Commission de l'Union africaine et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Bankole Adeoye. Les réunions ont porté sur les moyens de soutenir les processus politiques en cours pour faire face aux implications régionales de la crise causée par la résurgence du M23. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de soutenir le secrétariat exécutif de la CIRGL par des initiatives conjointes dans les domaines de la coopération judiciaire, du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles.

B. Partenaires internationaux

76. L'Envoyé spécial a continué de consulter les partenaires internationaux. Il a, notamment, mené plusieurs missions à Genève, à New York, à Paris et à Bruxelles et rencontré des représentants de la communauté diplomatique dans le cadre de sa tournée régionale de bons offices. Dans toutes ses réunions, l'Envoyé spécial a fait part du soutien de l'ONU aux efforts de médiation en cours entrepris par le Président de l'Angola et au processus de Nairobi, tout en appelant à un engagement accru pour mettre un terme à toutes les formes de discours de haine et d'incitation à la violence.

C. Autres entités des Nations Unies

77. Dans le cadre de l'application de la stratégie régionale, l'Envoyé spécial a continué de collaborer étroitement avec les chefs de la MONUSCO, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, avec le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, les coordonnateurs résidents des pays de la région et d'autres entités des Nations Unies, afin de garantir l'harmonisation des initiatives en faveur de la région.

78. Le 21 avril, l'Envoyé spécial a rencontré la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, à Genève. Les consultations ont porté sur l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et sur les moyens de promouvoir la reprise de la collaboration entre le Haut-Commissariat et le Burundi. Le 14 juillet, l'Envoyé spécial a tenu une visioconférence avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme sur le Burundi nommé par le Conseil des droits de l'homme. Ils ont convenu de coopérer pour soutenir les efforts du Burundi visant à améliorer la situation des droits humains dans le pays.

79. Du 18 au 22 juillet, l'Envoyé spécial a effectué une mission conjointe avec la Chef de la MONUSCO à Bruxelles et à Paris. Le but était d'intensifier le plaidoyer en faveur du dialogue et de la désescalade de la crise déclenchée par la résurgence du M23, et de mobiliser les partenaires internationaux pour soutenir les efforts de paix régionaux.

V. Observations

80. À la veille du dixième anniversaire du cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, la détérioration de la situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et ses implications régionales sont un rappel brutal de la nécessité de s'attaquer, une fois pour toutes, aux causes profondes des conflits récurrents dans la région. Réduire la menace persistante que représentent les groupes armés, renforcer la confiance entre les dirigeants de la région et mettre un terme à l'exploitation et au commerce illégaux des ressources naturelles sont devenus encore plus urgents aujourd'hui si l'on veut préserver les acquis de ces dernières années. Alors que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération reste un instrument pertinent à cet égard, je demande à tous les pays signataires de renouveler et de respecter pleinement les engagements qu'ils ont pris il y a près de 10 ans pour créer un environnement propice à une paix et un développement durables dans la région.

81. Je suis profondément préoccupé par la résurgence du M23 et la poursuite des activités des autres groupes armés, notamment les Forces démocratiques alliées, la CODECO, les Forces combattantes abacunguzi et la Résistance pour un État de droit au Burundi, qui ont un impact dévastateur sur la population civile et nuisent aux relations bilatérales entre des pays de la région. Tous les groupes armés doivent immédiatement cesser toute forme de violence et d'activités déstabilisatrices et déposer les armes une bonne fois pour toutes.

82. Si les mesures visant à renforcer la coopération militaire et donc à neutraliser les groupes armés dans la région constituent une évolution positive, je tiens à rappeler l'importance des mesures non militaires pour relever les défis existants. À cet égard, je me félicite des progrès réalisés dans la mise en fonctionnement de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, qui permet le démantèlement des réseaux de groupes armés étrangers et contribue ainsi fortement aux processus régionaux en cours. Une autre étape importante est la finalisation de la stratégie de dialogue avec les forces hostiles opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. Mon Envoyé spécial, en collaboration avec mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, continuera de donner un appui total au Groupe de contact et de coordination.

83. Je suis encore plus préoccupé par les tensions qui sont réapparues entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Il est encourageant de voir que les dirigeants des deux pays sont disposés à entamer un dialogue pour rétablir la confiance. La reprise de leur commission permanente mixte est également un signal positif.

84. Je salue les efforts politiques et diplomatiques déployés par les dirigeants de la région, comme le processus de Nairobi dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est et la médiation en cours sous l'égide du Président de l'Angola, pour résoudre cette crise et promouvoir le dialogue entre les pays concernés. Je me félicite des efforts en cours pour assurer la coordination et la complémentarité entre les deux processus. Mon Envoyé spécial continuera d'accompagner ces efforts à la fois par sa diplomatie de la navette et par la fourniture d'une assistance technique, selon les besoins.

85. Je déplore la montée des discours de haine et des incitations à l'hostilité, à la discrimination ou à la violence, qui menacent gravement la cohésion sociale et la stabilité de la région. Le 17 juin, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et ma conseillère spéciale pour la prévention du génocide ont demandé à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et se sont félicitées des déclarations publiques des autorités nationales condamnant la propagation des discours de haine. Je m'associe à cet appel et demande instamment à toutes les

autorités de veiller à ce que les responsables des violations répondent de leurs actes et de renforcer les cadres juridiques relatifs aux discours de haine.

86. Je réaffirme qu'il est impératif que les normes nationales et internationales en matière de droits humains et d'aide humanitaire soient pleinement respectées et que les synergies entre les mécanismes de sécurité et de justice soient encouragées, y compris en matière de justice transitionnelle. Je salue à cet égard l'adoption par les Ministres de la justice de la CIRGL de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire, qui fixe de nouvelles normes en matière d'entraide judiciaire au niveau régional. J'encourage la mise en œuvre rapide des priorités établies dans la déclaration afin de contribuer efficacement à la lutte contre l'impunité.

87. Je trouve encourageant les efforts continus déployés pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui est l'une des causes profondes de l'instabilité régionale. Compte tenu de la demande accrue de minéraux essentiels, notamment dans la région des Grands Lacs, je demande une action engagée aux niveaux national et régional en faveur de la transformation structurelle, du développement inclusif et la diversification économique, qui sont des étapes importantes vers la paix et la prospérité durables de la région. À cet égard, je me félicite de l'accord entre la République démocratique du Congo et la Zambie, notamment, sur la création d'un secteur des énergies propres et d'une chaîne de valeur régionale dans la production de batteries électriques.

88. Mon envoyé spécial et son bureau continueront de renforcer la coopération avec les réseaux de femmes afin de contribuer efficacement à la consolidation de la paix et à une approche inclusive de la coopération en matière de sécurité. Je salue également les efforts visant à inclure les femmes dans les mécanismes de gouvernance régionale et dans les processus électoraux. Cependant, il en faut davantage, notamment des stratégies visant à accroître la participation des femmes et des jeunes au dialogue en cours et aux initiatives de renforcement de la confiance.

89. La communauté internationale doit continuer d'aider les pays de la région et les organisations régionales à progresser vers la paix, la sécurité et le développement, notamment dans le cadre des processus de paix et en leur apportant un appui soutenu au titre de l'application du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

90. Enfin, je tiens à saluer les efforts de mon envoyé spécial et de ma représentante spéciale et chef de la MONUSCO en faveur du dialogue et du soutien concerté aux efforts de paix. Je remercie mon envoyé spécial et son bureau de l'engagement qu'ils ont pris d'aider les pays signataires à appliquer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.